



## Règlement intérieur de la cantine Ecole Privée Saint Barnabé

### Charte du savoir vivre et du respect mutuel

#### AVANT LE REPAS

Je vais aux toilettes.  
Je me lave les mains.  
Je me mets en rang quand on m'appelle, dans le calme.  
Je me rends au réfectoire silencieusement en marchant sur le trottoir.  
J'attends que le responsable de cantine m'autorise à rentrer dans la salle de cantine.  
J'attends mon tour pour prendre un plateau et me servir.

#### PENDANT LE REPAS

Je me tiens bien à table, je mange proprement.  
Je respecte la nourriture.  
Je goûte à tous les plats.  
Je mange en silence, j'ai le droit de chuchoter.  
Je peux demander à être resservi une fois au 2<sup>ème</sup> service.

#### A LA FIN DU REPAS

J'attends l'autorisation pour me lever et débarrasser mon plateau.  
Je range ma chaise en partant.

#### PENDANT LA RECREATION

Je joue sans brutalité.  
J'attends mon tour pour utiliser le matériel mis à ma disposition.  
Je me mets en rang quand on m'appelle.

#### EN PERMANENCE

J'agis avec chacun comme j'aimerais qu'on le fasse avec moi.  
J'écoute et je respecte les consignes données par le personnel.  
Je respecte mes camarades et tous les adultes.  
Je suis poli (e) et je contrôle mon vocabulaire qui est celui d'un enfant de mon âge.

Je ne dois pas :

Je ne dois pas :

Je ne dois pas :

<p>Remonter en classe sans demander l'autorisation.  M'amuser tant que le premier rang n'est pas parti.  Partir au réfectoire avec des jeux.  M'amuser dans les toilettes.  Toucher le plateau de mon voisin pendant le repas, ni ce qu'il contient.  Escalader les barrières limitant la cour des maternelles à Audric.  Dépasser la barrière de sécurité dans la cour, rue Audric.</p>	<p>Bousculer mes camarades dans les rangs.  Me battre avec mes camarades.  Chahuter durant le trajet menant au réfectoire.  Jouer avec la nourriture.  Détruire le matériel collectif mis à ma disposition.</p>	<p>Mettre en danger mes camarades.  Avoir une attitude très agressive envers les autres élèves.  Manquer de respect au personnel encadrant.</p>
--	---	---

**Les enfants qui, par leur attitude ou leur indiscipline répétée, troublent le bon fonctionnement de la période de restauration scolaire seront signalés, par écrit, par le personnel au chef d'établissement. Les sanctions seront différentes selon la gravité de la faute reprochée.**

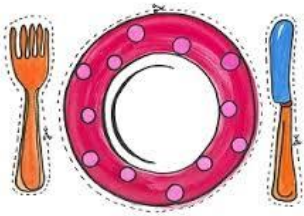
<p><b><u>Sanctions:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je présente mes excuses aux adultes et enfants concernés.</li> <li>• Je copie le règlement de la cantine deux fois.</li> <li>• J'ai une observation sur mon carnet de liaison.</li> </ul>	<p><b><u>Sanctions:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je présente mes excuses aux adultes et enfants concernés.</li> <li>• Je copie le règlement de la cantine trois fois.</li> <li>• Je répare, je nettoie, j'aide.</li> <li>• J'ai une observation sur mon carnet de liaison.</li> </ul>	<p><b><u>Sanctions:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je présente mes excuses aux adultes et enfants concernés.</li> <li>• Je suis exclu du restaurant scolaire durant un ou plusieurs jours.</li> </ul>
--	---	---

**Sanctions sur carnet :**                    3 observations = **1 avertissement**                    3 avertissements = **exclusion temporaire**

**« Les compteurs seront remis à zéro » au début de chaque trimestre !**

Signature de l'enfant :





## Organisation du temps de cantine (PS/MS/GS)

### Durant le repas

11h15 : Arrivée au réfectoire des PS et MS avec Emmanuelle, Marion et Sandrine.

**(Le personnel ne doit pas être présent avant 11h15 au réfectoire.)**

11h30 : Arrivée au réfectoire des GS

### **Quelque soit l'âge des enfants :**

- Le couvert est mis et seule « l'entrée » se trouve dans l'assiette des enfants.
- Les enfants sont servis pour « le plat principal » au fur et à mesure qu'ils ont terminé leur « entrée ».
- De même que le fromage et le dessert ne leur seront proposés que lorsqu'ils auront terminé leur plat.
- Les enfants ont, dans leur assiette, la part entière qui leur revient pour chaque étape du repas. Ils peuvent également redemander à être servis selon le menu du jour.
- Durant le repas, le personnel apporte une aide occasionnelle aux plus petits. Tout enfant qui ne mange pas seul doit être signalé.
- Le personnel incite les enfants à manger ou goûter un plat nouveau mais doit également être bienveillant quant aux goûts de chacun.
- Les enfants ont trois quarts d'heure pour prendre leur repas (11h15 à 12h00) et ne doivent en aucun cas sortir du réfectoire avant 11h50.
- Un tableau, établissant un tour de rôle du personnel pour débarrasser et nettoyer les tables, est établi et affiché dans le réfectoire.

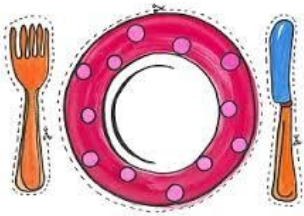
### Durant le temps de récréation

- Le personnel surveille en permanence la cour de récréation ou les locaux mis à sa disposition en cas de mauvais temps. Il s'assure notamment que les jeux sont sans danger.

- Le personnel est au nombre de 3 pour assurer la surveillance dans la cour et le passage aux toilettes jusqu'à 12h30, heure à laquelle les enfants de PS sont couchés par Marion.
- A partir de 12h30, seuls les enfants de MS et GS sont dans la cour sous la responsabilité de Sandrine et Emmanuelle. A 13h30, les enfants de GS rejoignent le site de Meisserel avec les enfants des classes élémentaires.
- Des règles ont été établies et remises au personnel responsable des enfants durant ce temps de pause méridienne.

### **Durant le temps de sieste**

- L'ASEM a la responsabilité de la classe de PS, jusqu'à 13h45, reprise du temps scolaire où l'enseignante prend le relais.
- En aucun cas, on ne doit obliger un enfant à s'endormir. Seul, le temps de repos est obligatoire.



## Organisation du temps de cantine (CP au CM2)

A partir de 11h45, les élèves sont sous la surveillance et la responsabilité du personnel OGEC, au nombre de 5.

Entre 12h00 et 12h10, les élèves désignés se rendent au réfectoire pour un premier service, rue Audric, accompagnés par 3 surveillants. Deux surveillants restent sur le site de Meisserel avec le deuxième groupe.

Un tableau, établissant un tour de rôle du personnel pour la surveillance sur les deux sites, est établi et affiché sous le préau.

Le service est en mode « self ».

### Règles à respecter sur le site d'Audric :

#### Dans le réfectoire

- Durant le repas, le personnel veille au bon déroulement du service. Il incite les enfants à manger ou goûter son plat mais doit également être bienveillant quant aux goûts de chacun.
- Les enfants peuvent demander à être resservis selon le menu du jour, uniquement au deuxième service.
- Les enfants ont trois quarts d'heure pour prendre leur repas (12h10 à 12h55).
- A la fin du repas, à tour de rôle, avec l'autorisation d'un surveillant, l'enfant se lève, débarrasse son plateau et sort dans la cour.
- Le personnel est attentif à ce que les enfants respectent le règlement de la cantine et peut prendre les décisions qui s'imposent, le CE est informé si aucune amélioration n'est constatée.
- A 13h30, les enfants de GS rejoignent le site de Meisserel avec les enfants des classes élémentaires.

#### Dans la cour

- Les enfants sont sous la surveillance d'un adulte qui en a la responsabilité.
- Avant le repas, le surveillant en poste dans la cour, veille à ce que les enfants restent en rang en attendant leur tour.
- Les enfants ne doivent pas dépasser la barrière rétractable.

- Les enfants ne doivent pas grimper sur les barrières séparant la cour des maternelles.
- Le personnel est attentif à ce que les enfants respectent le règlement de la cantine et peut prendre les décisions qui s'imposent, le CE est informé si aucune amélioration n'est constatée.

### **Règles à respecter sur le site de Meisserel :**

- Les enfants sont sous la surveillance des adultes qui en ont la responsabilité à partir de 11h45 et ce jusqu'à 13h45.
- L'utilisation du téléphone portable doit rester modérée, surveiller les enfants demande une attention soutenue.
- L'appel doit être effectué avant chaque départ au réfectoire.
- Les enfants utilisent le matériel mis à leur disposition uniquement lorsque le premier groupe est parti déjeuner.
- Le personnel surveille la cour de récréation ou les locaux mis à sa disposition en cas de mauvais temps. Il s'assure notamment que les jeux sont sans danger.
- Le personnel doit être présent dans la cour et sous le préau.
- Les enfants ne sont pas autorisés :
  - à rester dans les escaliers
  - à circuler dans les couloirs
  - à stationner dans les toilettes
- Les surveillants veillent à ce que les enfants prennent soin des structures et du matériel (jeux, matériel sportif, livres).  
« *Les bancs sont faits pour s'asseoir et les poteaux des préaux ne sont pas des murs d'escalade...* » 😊
- Le personnel est attentif à ce que les enfants respectent le règlement de la cantine et peut prendre les décisions qui s'imposent, le CE est informé si aucune amélioration n'est constatée.

### **Durant les déplacements**

- Le personnel est au nombre de trois.
- Les enfants doivent rester en rang et se tenir correctement dans la rue.